

SESSION 2024-2025

**Arrêté portant nomination des membres du jury de l'examen de qualification
professionnelle des conseillers principaux d'éducation stagiaires**

EQP CPE du mercredi 11 juin 2025

Le Recteur de la région académique de La Réunion

- Vu** le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier de conseiller principal d'éducation ;
Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
Vu le décret n° 98-916 du 13 octobre 1998 portant déconcentration en matière de titularisation et de stage de certains personnels relevant du ministre de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2000-129 du 16 février 2000 modifié fixant les conditions dans lesquelles peuvent être titularisés les professeurs de l'enseignement du second degré stagiaires et les conseillers principaux d'éducation stagiaires justifiant d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner ou pour assurer des fonctions d'éducation dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
Vu le décret n° 2010-1006 du 26 août 2010 modifié portant diverses dispositions statutaires applicables à certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'éducation nationale ;
Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

ARRETE

Article 1 : Le jury académique de l'examen de qualification professionnelle, chargé de la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions de **Conseiller principal d'éducation (C.P.E.)** du mercredi 11 juin 2025, est composé comme suit :

Présidente:

Madame Eliane CHRISTIN	IA-IPR-EVS	Inspection-Rectorat-La Réunion
------------------------	------------	--------------------------------

Vice-Président :

Monsieur François FASQUEL	Principal	Collège Beauséjour
---------------------------	-----------	--------------------

Autres membres :

Madame Gabrielle RIVIERE	C.P.E	Collège Leconte De Lisle
Madame Hanna DARGAI	C.P.E	Collège Les Deux Canons
Madame Delphine CHEVRIER	C.P.E	Collège Beauséjour
Monsieur Laurent TALVY	C.P.E	Lycée polyvalent Jean Hinglo
Monsieur Jean-Albert DIORFLAR	C.P.E	Collège Albert Lounnon
Monsieur Fabrice GEORGER	Maître de conférences	Université de La Réunion

Article 2 : A la demande de la présidente, le jury peut se constituer en groupe d'examineurs en fonction des effectifs pour entendre les stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis de la Réunion,
Le recteur de région académique
recteur d'académie



Rostane MEHDI

30/05/2025